

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le lundi 1^{er} Mai 2023, à 19h30 à l'église de Manneville situé au 236 rang 8&9 Ouest à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Yanick Vachon (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

047-05-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023**
- 3. FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Camping Lac Chambeau
 - 5.2. Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Camp Carcajou – Plan et Devis
 - 5.3. Plan et Devis – Camp carcajou
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Contremaître
 - 6.2. Inspecteur
 - 6.3. Adoption du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Soumission - Abat-poussière 2023
 - 7.2. État de situation – Ponts P-00156, P-00157, P-00158
 - 7.3. Suivi ponceau rang 8&9
- 8. CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 8.1. MTQ – Panneaux en empiètement
- 9. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

048-05-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 Avril 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Yanick Vachon

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 3 Avril 2023 soit accepté tel que rédigé.

049-05-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 34 200.63\$

Comptes à payer avec les chèques # 75 à 92 pour un total de 56 149.59\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Yanick Vachon

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

050-05-2023

CAMPING LAC CHAMBEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire embaucher pour effectuer divers travaux d'entretien ainsi que la surveillance du camping pour la saison estivale 2023.

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité embauche M. Michael Bolduc en tant que surveillant de camping.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et Greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2023. Ladite entente salariale sera annexée au procès-verbal.

051-05-2023

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX –
CAMP CARCAJOU – PLAN ET DEVIS**

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant les travaux au camp carcajou – Plan et devis

QUE la municipalité appui la demande.

052-05-2023

PLAN ET DEVIS – CAMP CARCAJOU

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte la soumission de Monsieur Claude Rheault, consultant au coût de 500\$ pour la préparation des plans et devis du camp carcajou.

053-05-2023

CONTREMAITRE

CONSIDÉRANT QUE M. André Meilleur est actuellement à l'emploi de la municipalité comme opérateur de machinerie depuis 2020.

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité nomme Monsieur André Meilleur, contremaître.

054-05-2023

INSPECTEUR

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville engage Mme Cynthia St-Amand à titre d'inspecteur municipal, inspecteur agraire, inspecteur en environnement et bâtiment, responsable de l'émission des permis et certificats, et fonctionnaire responsable de l'application du Q2-R22 aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et Greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2023.

055-05-2023

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SCHEMA DE
COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2022, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adopte le rapport annuel 2022 tel que présenté.

056-05-2023

SOUSSION - ABAT-POUSSIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat de 119 850 litres de Chlorure de calcium liquide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les 3 soumissions suivantes :

R.M. Entreprises : 0.4870\$/litre (58 366.95\$)

MB Marcel Baril : 0.4888\$/litre (58 582.68\$)

Les entreprises Bourget inc. : 0.5800\$/litre (69 513.00\$)

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Yanick Vachon

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte la plus basse soumission conforme qui est R.M. Entreprises au coût de 0.4870\$/litre.

ÉTAT DE SITUATION – PONTS P-00156, P-00157, P-00158

EXPÉDITEUR : Le Ministère des Transports et de la mobilité durable

DATE : 4 Avril 2023

OBJET : État de situation – Ponts

Pont P-00156 (8^e et 9^e rang Ouest) – L'affichage est actuellement à 10 tonnes et l'augmentation de l'affichage est pour bientôt, avant l'été. Pas d'autres travaux de prévus sur ce pont.

Pont P-00157 (4^e et 5^e rang Est) – Le remplacement complet du platelage sera fait pour améliorer davantage l'état du pont. Travaux prévus cet été en régie. Travaux en alternance, pas de fermeture. Aucune date n'a été statué encore pour le début des travaux.

Pont P-00158 (8^e et 9^e rang Est) – La surface de roulement demeurera à une voie jusqu'à la réalisation de travaux majeurs (dans un horizon de deux ans)

SUIVI PONCEAU RANG 8&9

La directrice informe les citoyens que le mois passé le conseil à accepter l'offre de WSP pour la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier, conception et caractérisation, demande de permis et rédaction de rapport au coût de 65 930.00\$ avant taxe. Lorsque les plans et devis pour le remplacement de 6 ponceaux seront prêt, ils seront affichés sur le SEAO.

MTQ – PANNEAUX EN EMPIÉTEMENT

La directrice informe les citoyens que la municipalité a reçu en date du 24 avril 2023, par courrier recommandé, une lettre du MTQ nous informant que nous avons des panneaux non-conformes au Code de la sécurité routière, car ils sont installés à l'intérieur de l'emprise du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

La présente est une demande formelle de retirer ces panneaux de l'emprise dans les 30 jours. À défaut, le Ministère n'aura d'autre choix que de procéder lui-même à son enlèvement et de nous facturer les coûts, sans aucun autre avis ni délai;

Dans le cas où la municipalité ne retire pas la signalisation de leurs emprises, les panneaux seront remis à l'entrepôt du Ministère le plus près pour une période de 60 jours, puis jeté au rebut, si non réclamé. Ils ne pourront être remis que sur paiement des frais d'enlèvement et d'entreposage, par chèque visé. Les frais nous seront facturés, que nous réclamions ou pas nos panneaux;

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 1

057-05-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller François Binet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h23.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Directrice Générale &
Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.